

DECIDE de participer au financement des classes de neige à hauteur de 282,25 € par enfant

DESIGNE le Cabinet MELACCA NGUYEN pour une mission d'assistance à l'élaboration du règlement communal de la publicité

ACCEPTE la modification du planning proposé par M. l'Inspecteur de l'éducation nationale, concernant la permutation d'un samedi libéré et le pont de l'Ascension.

CHOISIT le tracé n° 2 pour le renforcement du réseau d'eau potable et la protection incendie du hameau « la Queue de l'Etang » et charge la DDAF de réaliser l'avant-projet

DECIDE de :

- modifier le pompage de reprise qui va du château d'eau à la bache enterrée et charge M. GAVEL de recueillir des offres
- annuler partiellement quatre factures, conformément au règlement du service de l'eau

PREND connaissance du document unique établi par la commission des ressources humaines en collaboration avec l'ACMO

ADOpte le règlement du service des ATSEM

MODIFIE le tableau des emplois comme suit :

- l'emploi d'agent du patrimoine est porté à 35 h au lieu de 30 h
- l'emploi d'attaché est supprimé pour être remplacé par un emploi d'attaché principal

MODIFIE le régime indemnitaire pour tenir compte des astreintes du service de police municipale à compter du 1.01.2007

AUTORISE le Maire à signer le contrat annuel avec la SOFCAP pour la protection sociale des agents

DECIDE de transférer à la CC4V la compétence relative à la numérisation du cadastre

SOLLICITE le lancement des enquêtes de DUP et parcellaire concernant les étangs de Cercanceaux

PREND acte du désistement de la Société SAPHICO pour l'acquisition d'un terrain dans le parc d'activités de la Colline.

AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir chez Maître BAUCHY, Notaire, pour la vente de :

- trois terrains rue Bertillon
- un terrain dans le parc d'activités de la Colline à une société de travaux publics

M. COTTON fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la station d'épuration. Une réunion sera organisée prochainement avec la SAUR pour faire le point.

Concernant les travaux prévus par Bouygues Télécom sur la terrasse du château d'eau, M. COTTON et M. TROJANI étudieront les notes présentées par le bureau de contrôle de ladite société.

M. TROJANI donne connaissance des travaux en cours sur la voirie et les bâtiments communaux.

Le préau de l'école maternelle est presque terminé. Le chantier du futur espace citoyen va être ouvert début janvier 2007. Les travaux relatifs à la RD 62 reprendront le 10.01.2007. L'avenue des Sables est réouverte à la circulation.

M. TROJANI informe également que les locaux de la papeterie Léon Riquet vont être rasés et le site remis à l'état naturel.

Il rappelle que les entreprises SOMELEC et FROT n'ont pas encore satisfait à toutes leurs obligations relatives aux travaux de requalification de la RN 7.

Le Conseil décide de programmer, à compter de 2007, par tranches l'acquisition de matériels d'illumination de Noël pour la RN 7 et le Hameau de Saint-Séverin.

Mme GUILLAUME rend compte des réunions des conseils des deux écoles qui se sont déroulés récemment et informe le Conseil des dates retenues pour les chants de Noël.

La carte envoyée par les enfants de l'école maternelle, en classe de mer à Pénestin, est communiquée au Conseil.

Le cross des écoles a accueilli plus de 500 enfants autour du stade de Dordives. Mme GUILLAUME remercie ses collègues qui ont assisté à la manifestation.

M. NERAUD informe ses collègues que l'Hôpital de Montargis recherche un local privé à Dordives pour y installer un centre médico psychologique.

M. le Maire donne connaissance du programme prévisionnel du Festival « Excentrique » qui se déroulera, notamment à Dordives les 15 et 16 juin 2007.

TOUR DE TABLE

Mme CHAPEL rappelle que le bulletin municipal sera publié courant février.

Elle souhaiterait que soient prévues en 2007 deux promenades-découverte du site de Cercanceaux.

M.DELION indique qu'il convient, en début d'année prochaine, de prévoir une réunion afin d'envisager quelques modifications au PLU rendues nécessaires.

M. NERAUD informe le Conseil que plusieurs constructions illicites ont fait l'objet de procès-verbaux dressés par les agents de police municipale et transmis à M. le Procureur de la République pour suite à donner.

M. DE SEQUEIRA signale qu'une réunion se tiendra la semaine prochaine avec les représentants de la caisse d'allocations familiales pour rediscuter du contrat enfance.

Une animatrice, domiciliée à Dordives, ayant été recrutée, le point cyber et la maison des jeunes vont réouvrir le 3 janvier 2007.

Il remercie les agents des services techniques pour l'aide apportée lors du déménagement des mobiliers du point cyber et du PIJ.

M. DESJEUNES fait part d'observations formulées lors de l'assemblée générale de l'ADELED, concernant la place de la Borne milliaire et le carrefour à feux de la RN 7. M. NERAUD lui fait observer que l'aménagement de la place de la Borne milliaire est prévu dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux de sécurité. S'agissant du deuxième point il considère que la DDE, dans le cadre des travaux de requalification de la RN 7, a pris toutes dispositions pour assurer la sécurité du carrefour.

M. DOUCHET informe le Conseil que la gestion des alarmes a été confiée à la Société DPI.

Il ajoute que les astreintes du service de police municipale vont reprendre à compter du 1.01.2007. Le n° de téléphone à appeler en cas de besoin est le 06 75 38 10 58.

La refonte du site internet de la commune a été confiée à un groupe d'étudiants de l'université de Cergy-Pontoise.

M. CAMBIER fait part du bon déroulement du Téléthon et remercie tous les participants qui ont apporté leur concours à la réussite des manifestations organisées.

M. FRISCH regrette que le rallye vélo n'ait attiré que 5 personnes.

Il fait part de commentaires de satisfaction quant à la mise à l'honneur récente par la Commune de jeunes sportifs.

Le 29 avril 2007, se déroulera une grande course cyclo-touristique de 180 km. Il donnera des informations lors de la prochaine réunion du Conseil.

M. VIAUD fait remarquer que l'entreprise CHAGNOT, dans le Parc d'activités de la colline, n'entretient pas son terrain. La police municipale le contactera pour qu'il respecte ses obligations en la matière.

Mme HOUEVILLE demande que la police municipale fasse respecter l'interdiction de stationner sur les trottoirs dans diverses rues du centre-ville, notamment à proximité de la Caisse d'épargne. Elle déplore que certains véhicules empêchent les piétons de circuler sur les trottoirs, les obligeant à marcher sur la chaussée.

Mme LEROY fait remarquer que le stationnement rue de la Capioterie devient anarchique. Celui-ci sera prochainement réglementé par arrêté. Les riverains en seront préalablement informés.

M. COTTON rend compte d'une réunion à laquelle il a assisté et indique que sur la berge du Loing de Moulins-Foulon à l'autoroute, de gros arbres sont couchés et vont être enlevés par le SIVLO. Sur le Betz, le même phénomène s'est produit et l'APAGEH sera missionnée pour les évacuer.

Concernant le SPANC, M. COTTON indique qu'une étude va être entreprise sur la commune de Dordives courant 2007. Deux réunions sont prévues à l'intention des propriétaires concernés.

M. COTTON informe le Conseil que les analyses faites sur les boues des deux silos donnent des résultats différents. Cela provient vraisemblablement de la durée différente de leur séjour dans chaque silo.

M. NERAUD rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le 13 janvier 2007 à 12 h. à la Salle des fêtes.

Une réception en l'honneur de :

- M. ROBINET, promu chevalier de la légion d'honneur, aura lieu le 6 janvier 2007 à 11 h.30.
- M. Jean Louis FRANCOIS, qui a reçu la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports, sera également prochainement organisée.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 h.10

.....

Le Maire,

Frédéric NERAUD